

04.07.2013, 00:01 - Rolle

Actualisé le 03.07.13, 22:47



"Ce résultat est un signal fort"



L'AdCV a refusé massivement le protocole d'accord sur les finances Canton-communes et a accepté toutefois celui sur l'organisation policière. Mais l'accord financier entrera en vigueur, car l'AdCV est minoritaire. AUDREY PIGUET

La Côte
Edition électronique
3.07.2013

L'AdCV a refusé massivement l'accord financier avec l'Etat.

jlaurent@lacote.ch

Sans surprise, la voix du plus fort l'a emporté. Le protocole d'accord sur les finances Canton-communes a été approuvé par la majorité des communes vaudoises. Mardi soir, les deux associations faitières les représentant - l'Union des communes vaudoises (UCV), dont 287 communes font partie sur les 318 que compte le canton, et l'Association de communes vaudoises (AdCV) qui représente 65 communes - devaient se prononcer simultanément sur le protocole. Alors que l'UCV se déclarait satisfaite de l'issue des négociations avec l'Etat (correspondant à quelque 752,8 millions d'économies pour les communes d'ici à 2020), l'AdCV faisait part de "sa profonde déception" (lire La Côte du 28 juin). "Le Conseil d'Etat n'a pratiquement rien cédé", notait mardi soir Jean-Yves Thévoz, président de l'AdCV.

A Savigny, sur les 249 communes présentes membres de l'UCV, 205 d'entre elles ont approuvé le protocole, 43 s'y sont opposées, ce qui équivaut à 946 suffrages favorables et 163 contre. En revanche, à Mont-sur-Rolle, le protocole financier a été balayé par l'AdCV: 57 communes l'ont refusé et deux l'ont accepté, ce qui représente en termes de suffrages 211 non et 8 oui. "Ce résultat très net est un signal fort, même si l'on est minoritaire. Il montre que l'AdCV est consciente que la proposition contient de nombreuses incertitudes et ne dévoile pas l'essentiel. On parle d'économies mais on ne dit pas combien de charges en plus les communes devront payer", relevait Jean-Charles Cerottini, vice-président de l'AdCV.

Négociations bloquées jusqu'en 2020

Un des points d'achoppement était notamment le coût exponentiel de la facture sociale. Avec l'augmentation croissante des charges, elle passera selon l'association de 200 millions en 2002, à 600 millions en 2012 et 900 millions en 2020. L'AdCV aurait souhaité que sa répartition revienne à un tiers pour les communes et deux tiers pour le Canton, comme c'était le cas avant 2002. Cette répartition aurait eu le mérite de freiner le mécanisme de progression des charges.

"Le rééquilibrage des charges financières entre le Canton et les communes n'a pas été atteint: la proportion de l'aide n'est pas la même entre communes et Etat", soulignait Jean-Yves Thévoz. "Nous ne sommes pas des Neinsager, et il ne s'agit pas d'un affrontement entre communes riches et pauvres. On va tous finir pas être pauvre: le Conseil d'Etat ne va pas donner 752,8 millions aux communes", ajoutait Raymonde Schoch, également vice-présidente de l'AdCV. L'association conteste en effet les chiffres avancés par le Canton et estime l'économie pour les communes à 43 millions par an.

Ayant pris connaissance du résultat du vote de l'UCV en fin de séance, le comité de l'AdCV s'est déclaré inquiet pour l'avenir.

Démissions de l'UCV?

"On est très déçu que le protocole ait été approuvé et on s'inquiète des conséquences financières pour les communes. L'AdCV a été blackboulée", s'exclamaient Jean-Charles Cerottini. "Sans compter qu'avec le protocole entériné, il n'y a plus aucune négociation possible jusqu'en 2020", concluait Jean-Yves Thévoz.

Malgré la satisfaction affichée par l'UCV (lire encadré), il se pourrait toutefois que l'association perde quelques-uns de ses membres, à l'image de Buchillon, qui fait partie des deux associations faitières. "Il faut être cohérent avec nous-même en fonction du vote de ce soir. Je vais proposer à mes collègues municipaux de démissionner de l'UCV et de ne rester membre que de l'AdCV", notait Giuseppe Mirante, syndic de Buchillon.

"L'AdCV va sortir renforcée après ce vote: les petites et moyennes communes ont réalisé qu'elles avaient l'occasion de faire entendre leur voix et de s'opposer au Canton", concluait, confiant, Jean-Charles Cerottini.

SATISFACTION

"On est satisfait du vote de mardi soir, car on a obtenu une majorité confortable. Le comité de l'UCV s'est senti soutenu par les communes", relevait Brigitte Dind, secrétaire générale de l'UCV. "L'ensemble des communes ne s'est pas montré enthousiaste, précisait Claudine Wyssa, présidente. Il s'est agi d'un vote de raison. Mais c'est une proposition intéressante pour les communes qui présente des améliorations et des avantages financiers certains, même si certaines communes ont estimé que l'effort aurait pu être plus grand de la part de l'Etat."

FRACTURE

Ce vote a entériné les divergences de position entre les deux associations faitières. Une situation que l'UCV vit avec un sentiment de frustration. "Nous sommes à l'origine de l'étude sur les finances communales, avons contacté le Conseil d'Etat, puis oeuvré de manière active à un rapprochement avec l'AdCV afin de négocier ensemble avec l'Etat", explique Brigitte Dind. "L'AdCV a changé d'avis en fin de négociations. On attendait de sa part une position plus loyale et on espérait collaborer jusqu'au bout, malgré nos désaccords", relève Claudine Wyssa. On doit s'interroger sur la façon de continuer au vu de nos positions très divergentes. Les discussions vont reprendre, mais va-t-on collaborer ou non dans les négociations futures avec le Conseil d'Etat sur la police, la péréquation, l'école et le parascolaire."

CONDAMNATION

L'UCV a des mots très durs sur la position de refus adoptée par l'AdCV. "Ils mangent dans notre assiette", lance Claudine Wyssa. C'est assez facile de refuser car ils ne prennent aucun risque: ils toucheront ce qui a été négocié par notre association. C'est beaucoup de bruit pour peu d'effet". "C'est une attitude qui n'est pas très constructive pour l'ensemble des communes", conclut la secrétaire générale.